

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 26 MARS 2007**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 15 mars 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 83 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures 25 avec 44 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction  
M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P.,  
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins  
M. BARVAIS, Président du CPAS  
M. BEUGNIES, ~~M. DIRUPO~~, M. BAILLY, M. COLLETTE, Mme OUALI,  
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,  
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,  
M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,  
M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA  
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,  
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,  
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers  
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Excusez-nous du retard mais le Conseil de Police a été plus long que l'on ne pensait et donc, permettez-moi au nom des Conseillers de Police de m'excuser.

Nous allons commencer nos travaux mais tout d'abord je dois vous signaler qu'il y a de nombreux points qui sont remis, à savoir : le point 2 i) ; le point 2 j) ; le point 8 ; le point 28 ; le 43 ; le 57<sup>ème</sup> objet ; le 59<sup>ème</sup> objet ; le 60 et le 64. Le procès-verbal de la séance du 5 mars est à disposition ; s'il n'y a pas de remarque avant la fin de la séance, il sera approuvé.

1<sup>er</sup> objet : Question orale d'un citoyen à propos de la rue des Martyrs à Jemappes.  
Réponse. Secrétariat

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous allons commencer par une intervention citoyenne par une habitante de la rue des Martyrs à Jemappes. Madame, je vous cède la parole.

Mme BALDI : Donc, je ne viens pas ici en mon nom propre même si c'est moi qui ai introduit l'interpellation citoyenne. Il y a 40 signataires à la pétition que nous avons faite dans notre rue. Cette rue se situe entre la rue Croisette et l'Avenue Foch à Jemappes. Alors, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Bourgmestre ff, Mesdames et

Messieurs les Echevins. Comment se fait-il que notre rue fasse l'objet d'une discrimination manifeste par rapport aux autres rues avoisinantes ? Par exemple, la partie supérieure de la rue Croisette, la rue de l'Industrie, l'avenue du Champ de Bataille, la Place de Jéricho et j'en passe et ce, malgré nos différentes interpellations, vous signalant d'une part les nuisances sonores provoquées par la circulation qui a été détournée et ce, sur une chaussée dégradée qui amplifie les nuisances sonores. Vous signalant d'autre part, l'insécurité à laquelle nous sommes confrontés quotidiennement par l'absence de mesures de sécurité, par exemple des réducteurs de vitesse. Vous signalant aussi, image à l'appui, puisqu'on vous a remis une cassette le 4 décembre, des nombreux dégâts auxquels certains riverains doivent faire face suite à cette circulation intensive et inappropriée. Discrimination aussi par le fait que cette rue ne figure même pas dans le périmètre de rénovation urbaine de Jemappes. Et par le fait d'avoir réduit cette rue petite et étroite à une avenue hautement fréquentée encore pire que l'avenue Foch, elle est devenue sans âme, impersonnelle, dangereuse pour ses habitants et les enfants et où apparemment, aucun investissement public n'est consenti. Voilà, merci de votre attention.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Madame. Je passe la parole à M.

DARVILLE et je vous signale qu'il n'y aura ni réplique, ni débat. Merci beaucoup.

M. DARVILLE, Echevin : Madame, je comprends votre souci ainsi que celui des habitants de votre rue d'être attentif à la qualité de votre cadre de vie. Sachez que le Collège a augmenté depuis 2000 de manière importante, les moyens financiers destinés à la réfection des trottoirs et des voiries afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de l'entité montoise et ce, plus particulièrement à Jemappes. Néanmoins, malgré l'effort réalisé, la situation financière de notre Ville ne nous permet pas de rénover l'ensemble des trottoirs de l'entité aussi vite que nous le souhaiterions. Nous devons faire face à une situation lourde, entérinée du passé. Pour rappel, la longueur des voiries sur le territoire de Mons représente 600 km, soit 1.200 km de trottoirs. La réfection des trottoirs de votre rue sera examinée par les Services Techniques et le dossier sera soumis au Collège communal pour analyse et décision éventuelle. La mise en double sens de votre rue est provisoire afin de permettre l'aménagement des trottoirs de la rue Croisette ; tout chantier engendre des gênes que nous essayons de minimiser au maximum. Pour la pose d'une poubelle à l'entrée de votre rue, cette demande sera satisfaite prochainement par la pose d'une poubelle le long du mur se trouvant à proximité du carrefour de l'avenue Maréchal Foch. Dès la fin des travaux de la rue

Croisette et la remise en sens unique de votre rue, un panneau sens interdit supplémentaire sera également posé à gauche de la voirie afin d'assurer une meilleure visibilité de l'interdiction de s'engager dans votre rue lorsque l'on vient de la route nationale. Cette mesure ne nécessite pas de mesure administrative particulière car elle complète la signalisation réglementaire déjà en place. En ce qui concerne les dégâts à vos habitations, qui seraient dus à l'état de la voirie, je vous invite à nous transmettre un dossier afin que nous puissions communiquer ce dernier à notre assureur. Merci  
Madame la Présidente.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Permettez-moi juste d'ajouter que la circulation des bus TEC de la ligne venant de la Cité du Coq vers l'avenue Foch, parce qu'il y avait un problème aussi à ce niveau-là, vous devez savoir que le passage des bus, c'est vrai provoquait une certaine vibration comme vous l'avez indiqué et donc, à noter que dès le 16 avril, cette ligne de bus n'empruntera plus la section de la rue des Martyrs. Pourquoi le 16 avril ? Parce qu'il y a des travaux qui sont en cours à l'avenue du Champ de Bataille, au carrefour avec la rue des Frères et qu'une déviation est instaurée pour réaliser le plateau dans l'avenue du Champ de Bataille mais dès ce 16 avril, les bus ne passeront plus dans la rue des Martyrs. A noter également, Madame, qu'on vous enverra, bien entendu, comme il se doit, le texte écrit, donc ce que M. DARVILLE vient de vous dire afin éventuellement que vous puissiez émettre des remarques. Merci beaucoup.

2e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons. Chemin de la Masure. Création de deux zones d'évitement.

GEP 6002/246

ADOPTE à l'unanimité – 1ère annexe

b) Jemappes. Voie Berthe. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.

GEP 6002/J/153

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

c) Jemappes. Avenue du Champ de Bataille. Création de deux emplacements pour personnes à mobilité réduite.

GEP 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité – 3e et 4e annexes

d) Mons. Quartier Verlaine. Réglementation de la circulation et du stationnement.

GEP 6002/466

Mme MERCIER, Conseillère : Puis-je savoir à partir de quelle rue on va créer un sens unique ? Je pose la question parce que la dernière rue qui s'appelle en réalité Chemin

des Etangs est sans issue. Alors, quand on arrive au bout, on revient sur ses pas. Alors, ce sens unique se situe-t-il rue Verlaine, Mon Plaisir, Charron, Colinet, Navet ou dans toutes ces rues là, je ne sais pas ? Je pose la question. C'est un quartier qui a vraiment pris de l'extension depuis que l'on a construit la haute école de la Communauté Française, c'est pourquoi je comprends qu'on fasse un sens unique mais je vous interroge surtout pour le Chemin des Etangs. Merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : En fait, les rues Paul Verlaine, Mon Plaisir, Charron, Colinet et Navet seront mises à sens unique. Ce sont ces rues là qui seront mises à sens unique.

Mme MERCIER, Conseillère : Et pas le Chemin des Etangs, donc ? On peut le prendre dans les deux sens ?

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Dans l'arrêté, ce n'est pas prévu en tout cas.

Mme MERCIER, Conseillère : Ah, d'accord. Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

e) Flénu. Avenue du Champ de Bataille. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.

GEP 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

f) Jemappes, rue des Représentants. Réglementation du stationnement.

GEP 6002/J/124

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

g) Mons, rue du Rossignol. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.

GEP 6002/323

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

h) Cuesmes, rue des Champs. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.

GEP 6002/C/17

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

i) Flénu. Voie de Wasmes. Réglementation de la circulation.

GEP 6002/157

REMIS

j) Mons, rue de Nimy. Création d'une zone de stationnement Motos.

GEP 6002/263

REMIS

k) Jemappes, rue Croisette – Abrogation d'un passage pour piétons.  
GEP 6002/J/33

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

l) Mons, rue Malapert. Zone de chargement/déchargement. Abrogation partielle du règlement communal du 20.11.2006. Modification de la plage horaire.  
GEP 6002/229

ADOPTE à l'unanimité – 11e annexe

3e objet : Service de Prévention – Approbation du plan stratégique de sécurité de prévention 2007-2010 / Diagnostic local de sécurité – plan de dépenses prévisionnelle 2007-2010. Service Prévention 1.2007.9

Mme MERCIER, Conseillère : Dans ce Service de Prévention, je pointe deux numéros le 7 et le 10. Le 7, on parle de la violence dans les transports en commun et on propose, les APS. Je me demande s'ils sont assez formés pour ces tâches très ingrates. Alors, le 10, violence scolaire. Il me semble, j'en ai parlé l'autre jour à la Commission, mais j'aimais bien de le redire ici parce que c'était vraiment un très très beau film, le film qui a été projeté lors de la clôture du FIFA, « Ecrire pour exister » pourrait faire l'objet d'une discussion avec un certain nombre de classes, d'écoles puisque je rappelle que l'on nous a dit que c'était parti d'un fait vécu. Et, plus violent au point de départ que dans ce film là, tu meurs. C'est ce que l'on peut dire, je crois. Cette violence scolaire d'Amérique dépasse amplement la violence scolaire que nous connaissons. Donc, il me semble que cela serait une idée de pouvoir faire une discussion, une réflexion avec les élèves. Voilà, merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Concernant les APS, vous devez savoir qu'il y en a déjà certains qui ont la Loi Toback et que cela a été un plus quand on les a sélectionnés ; par contre, il y en a d'autres qui n'ont pas de formation mais le Collège va décider, je pense que le rapport va passer demain, en tout cas je l'ai vu, va décider d'envoyer toute une série d'agents APS suivre une formation complémentaire, pour avoir des informations complémentaires et pouvoir être apte et savoir comment réagir suivant bien entendu, s'ils ont des agressions verbales, physiques etc. Donc, il va y avoir des formations complémentaires pour ces agents. Concernant le programme scolaire, nous en avons discuté en Commission et je pense que l'on a eu la même réflexion, c'est que ce film qui a été présenté dans le cadre de la clôture du Festival du Film d'Amour était un film qui pourrait être présenté au niveau de l'enseignement secondaire et on est occupé de voir éventuellement si nous ne pourrions pas d'ici un ou deux mois, puisque

le film vient de sortir, pouvoir avoir des séances particulières à l'attention de toutes les écoles secondaires de l'entité montoise.

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

4e objet : Service de Prévention. Sécurisation des logements. Convention de partenariat entre la Ville de Mons et la commune de Quévy dans le domaine de la sécurité et de la prévention du cambriolage. Service Prévention 20.2007.3

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

5e objet : Personnel non enseignant. Adoption du plan communal de formation continue 2007. 1e KD/6GEN PCF2007

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

6e objet : Services Techniques. Principe d'engagement d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme. 1e GEN 52

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

7e objet : Personnel non enseignant. Indemnités pour frais funéraires – Révision des montants au 1.1.2007.  
1e 2677

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

8e objet : Valorisation des services de « pompier volontaire » dans la carrière pécuniaire du personnel du SI. (AR du 2.6.2006 modifiant celui du 20.3.2002).  
SI Statuts RGB Serv.admissibles

REMIS

9e objet : SI. Statut pécuniaire des Officiers – Application, au grade de lieutenant de la nouvelle échelle AP10 (annexe 1 de la circulaire du Ministère de la Région wallonne du 7.7.2006). SI Statuts RGB Pers SI

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

10e objet : SI. Vacance d'emplois de sous-lieutenant pompier professionnel : mode d'attribution des emplois. SI

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

11e objet : SI. Fixation de l'épreuve de promotion au grade de sous-lieutenant pompier professionnel et composition du jury. SI

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

12e objet : SI. Statut pécuniaire des Officiers – suppression de l'échelle AP15 attribuée par promotion au grade de capitaine-commandant et remplacement par l'échelle AP16 (Application de la circulaire ministérielle du 18.5.2006). SI

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

13e objet : Vol du matériel de TELE MB lors de la Ducasse 2005 – Autorisation d'intervenir volontairement dans les litiges pendants devant le Tribunal de Commerce d'Anvers et devant le Tribunal de Première Instance de Mons. Contentieux RGFONC

M. VISEUR, Conseiller : Dans ce dossier, c'est un vol de matériel de Télé MB à la Ducasse de 2005 et ce n'est pas un petit vol, puisqu'il s'agit de 200.000 euros de matériel, ce qui est quand même une somme considérable. Alors, le vote porte sur l'autorisation d'intervenir volontairement dans les litiges en soutien à Télé MB, donc, bien sûr sous cet aspect-là, soutien à Télé MB il n'y a pas de problème mais il y a quand même une série de questions qui se posent, est-ce que la responsabilité de la Ville n'est pas engagée dans la mesure où ce matériel était entreposé dans des locaux de la Ville. Pourquoi ce matériel n'était-il pas assuré étant donné le montant ? Est-ce qu'il y a eu des négligences qui ont été déterminées ou est-ce qu'il n'y a pas eu de négligences ? Est-ce qu'il y avait une convention entre Télé MB d'une part et la Ville d'autre part pour mettre un local à leur disposition. Bref, le dossier n'est pas clair. On demande seulement à la Ville de s'inscrire, d'intervenir volontairement dans ce dossier mais il y a toute une série de points d'interrogation même si on veut soutenir Télé MB. Donc, je répète que cela c'est positif, est-ce qu'il n'y a pas de risque pour la Ville à s'engager volontairement dans ce dossier et de toute façon, où sa responsabilité pourrait être engagée ?

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : En séance du 2 mars 2005, le Collège des Bourgmestre et Echevins a autorisé Télé MB à occuper gratuitement les lieux pendant la Ducasse. A défaut de bail écrit, c'est l'article 1.725 du Code Civil qui s'applique lequel précise que le bailleur n'est pas tenu de garantir le preneur du trouble que des tiers apportent par voie de fait à sa jouissance. Le bailleur n'a donc pas à répondre vis-à-vis du preneur des vols commis par des tiers sauf négligence de sa part. La Ville de Mons intervient donc à ce stade des débats comme le demande le Conseil de Télé MB pour épauler celle-ci dans sa défense et soutenir vis-à-vis des propriétaires du matériel car il s'agit d'un cas de force majeure. La responsabilité de la Ville de Mons ne pourrait être mise en cause que s'il était prouvé de façon incontestable que les portes étaient restées ouvertes, que cette négligence est due à un préposé ou un invité de la Ville de Mons. Ce

dernier point sera bien difficile, bien sûr à prouver mais il est de l'intérêt de la Ville de Mons à intervenir de façon à faire admettre la force majeure et au cas où elle ne serait pas admise, être en position de débattre sur ses responsabilités.

M. VISEUR, Conseiller : Bon, les portes n'étaient peut-être pas restées ouvertes mais enfin d'après ce que l'on a dit en Commission et dans le dossier, il n'y a pas eu d'effraction, donc, si les portes étaient fermées, c'est que quelqu'un avait la clef et donc, cela revient à la même chose que de laisser une porte ouverte. Bon, bref, nous allons voter le point plutôt pour l'aspect soutien à Télé MB mais il faudrait que des mesures soient prises quand même à l'avenir pour que les choses soient plus claires, si cela se représente de mettre des locaux, même gratuitement, à disposition d'associations, parce que dans ce cas ci, il n'y a même pas eu de convention, ni rien du tout et cela risque de déboucher quand même sur des responsabilités qui seraient assez onéreuses.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : En 2006, il y a déjà une convention qui a été établie et ici en 2007, le Collège a exigé d'avoir une convention en bonne et due forme.

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

14e objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Lots 3A et 3A' : mobilier à façon – Avenant n° 1  
Information au Conseil de la décision du Collège Communal du 30.01.2007  
3e/1e E/2006.SUB.771. 220. TO

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

15e objet : Projet Phasing out - Requalification du Musée des Beaux-Arts – Lot 5 : installation d'un système de billetterie – Modification du mode de financement de la dépense. 3e/1e E/2006.SUB.771.222. TO

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

16e objet : Requalification du Musée des Beaux-Arts - Equipement – Lots 1 et 2 – Information de la décision du Collège Communal du 16.01.2007 et admission de la dépense. 3e/1e E/2007.SUB.771.200. TO

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

17e objet : Projet Phasing out - Requalification du Musée des Beaux-Arts – Lot 1 : travaux d'aménagement. Approbation des avenants n°s 10 et 11  
3e/1e E/2004.SUB.771.130.01. TO

REMIS



18e objet : CPAS. Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS.  
Approbation. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

84e objet : Projet Phasing-Out – Aménagement de la Grand-Place – Traitement des façades classées et non classées – Approbation de l'avenant n° 6.  
3<sup>e</sup>1<sup>e</sup> E/2004.SUB.569.081.05. TO

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

85e objet: Projet Phasing-Out. Aménagement de la Grand-Place – Traitement des façades classées et non classées – Ratification des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins du 9.5.2006 approuvant les avenants 4 et 5.  
3<sup>e</sup>1<sup>e</sup> E/2004.SUB.569. 081.05. TO

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

19e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en janvier et février 2007 pour l'Administration centrale.  
Gestion f. Extr. CD 0124

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

20e objet : ASBL « A.L.E. » Mons. Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation.  
G.F. C/C2005/ASBL

21e objet : ASBL « A.L.E. » Mons. Budget de l'exercice 2006. Approbation.  
G.F. C/B2006/ASBL

M. VISEUR, Conseiller : Points 20 et 21 puisqu'il s'agit des comptes et des budgets de l'asbl A.L.E. - Agence Locale pour l'Emploi - Alors petite remarque d'abord, nous allons seulement approuver le budget de l'exercice 2006, le budget, c'est quand même un petit peu tard. On demande aux autres asbl de faire un effort, il faudrait que l'ALE aussi fasse un effort mais là n'est pas tellement l'importance, c'est que l'année passée déjà, j'avais demandé ce qu'on allait faire avec les bénéfices de l'ALE et je vois que les comptes 2005 aboutissent à 250.000 euros de bénéfices et 436.000 euros en cumulé, que de nouveau le budget de 2006 est à 302.000 euros, cela fait donc des montants importants puisqu'on sera au-dessus de 700.000 en cumulé ; il faudrait savoir ce que l'on va en faire. Ce n'est pas l'objectif de l'ALE que d'accumuler de l'argent et de capitaliser, de thésauriser, donc j'aimerais bien avoir une réponse et savoir en quoi cet argent va servir l'emploi puisqu'il s'agit de l'Agence Locale pour l'Emploi.

M. MILLER, Echevin : Effectivement, la première chose dont on peut se réjouir, ce sont les résultats positifs à la fois en compte et bilan 2005 et pour le budget qui est présenté par l'ALE puisque et je ne vais pas rappeler les montants, vous l'avez dit, ce sont des montants significatifs qui témoignent aussi de l'excellente santé de l'ALE et de l'opération titres-services qui est fortement appréciée par nos concitoyens puisque les demandes n'arrêtent pas d'augmenter et non seulement le nombre d'heures de travail prestées sont en augmentation, les rentrées sont en augmentation, le nombre de personnes engagées pour travailler est en augmentation aussi, bientôt un bilan sera rendu public et enfin, dernier élément, nous avons déjà, au niveau de l'ALE, pris une décision puisque nous avons dû engager, dans le personnel alors de l'ALE, une personne supplémentaire de façon à pouvoir faire face à cette explosion de demandes. Alors, je vous répète effectivement, l'année dernière, au moment de la préparation du budget 2006 de la Ville je vous avais dit que nous allions prendre en considération cet aspect-là si cela apparaissait absolument nécessaire. Nous avons, lors du dernier Collège, j'ai amené le point au moment où nous avons parlé de ceci, nous allons prendre une décision relative à la personne qui est mise à disposition par la Ville et dont nous ne réclamons pas le salaire, nous allons donc reposer cette question ; deuxième élément, nous allons voir si nous n'allons pas encore renforcer le cadre de l'ALE, ce sera également débattu et enfin, troisième élément de réponse, nous n'avons pas cessé, avec cet argent de multiplier les formations. Parce que toutes les personnes qui sont engagées par l'ALE comme nettoyeuses et autres, reçoivent toutes une formation qui leur permet par ailleurs d'être engagées, de trouver un emploi définitif et nous avons déjà pu constater cela. Donc, l'ALE se porte très très bien, les montants sont importants, il va y avoir une discussion au niveau du Collège et probablement au moment de la prochaine modification budgétaire. Mais, à l'intérieur de l'ALE, au niveau du Conseil d'Administration, nous avons développé tout un ensemble de réflexions sur les formations à avoir, sur l'un ou l'autre élément positif, l'une ou l'autre décision positive que nous pourrions prendre pour les travailleurs et donc, je pense que la question de M. VISEUR est légitime mais il n'y a pas de difficulté en la demeure.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, quand je vous avais posé la question antérieurement, vous avez dit, pour le moment on fait des réserves et on réfléchit et aujourd'hui, vous me dites on réfléchit, donc, il y a des pistes, je veux bien, mais en attendant que les décisions soient prises, nous on préfère s'abstenir.

M. MILLER, Echevin : Juste un élément de réponse, je n'ai pas dit « on réfléchit », j'ai dit nous avons déjà réfléchi, on a multiplié toutes les formations, les ALE vont très très bien et je m'étonne de votre abstention.

L'Assemblée passe au vote du 20e objet : ASBL « A.L.E. » Mons. Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation.

G.F. C/C2005/ASBL

qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 29e annexe

L'Assemblée passe au vote du 21e objet : ASBL « A.L.E. » Mons. Budget de l'exercice 2006. Approbation.

G.F. C/B2006/ASBL

qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 30e annexe

22e objet : Rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) de la Z.A.C.C. n° 13 rue de Tournai à Mons-Ghlin. Adoption. Améng.Territ.et Permis UR 07/ZACC13

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

23e objet : Proposition de mise en œuvre d'un périmètre de rénovation urbaine dans le quartier de la Gare. Améng.Territ. et Permis UR2007/Gare

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

24e objet : Mons-Ghlin. Chemin de la Garenne. Modification de la voirie. Acquisition et rétrocession d'emprises. Cellule foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

25e objet : Mons-Hyon-Mesvin. Pose d'un collecteur d'égout le long du By par l'IDEA. Aliénation et occupation d'emprises appartenant à la Ville de Mons sur les sections d'Hyon et Mesvin. Cellule foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

26e objet : Flénu. Avenue du Champ de Bataille, 533 – Aliénation de l'appartement du rez-de-chaussée. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

27e objet : Revitalisation urbaine du Quartier du Béguinage. Intervention d'un acte complémentaire à l'acte de renonciation à l'accession intervenu en date du 16.12.2005 entre la Ville de Mons et la SA LIXON visant à incorporer un terrain complémentaire jouxtant le CALVA, rue Pécher, d'une contenance de 212 m<sup>2</sup>. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

28e objet : Revitalisation urbaine du Quartier du Béguinage – Aliénation d'une partie de la parcelle de terrain sise à Mons à front de la rue des Canonnières, cadastrée ou l'ayant été section E n° 1081 R 2 d'une contenance mesurée de 14 ares 53 centiares. Cellule foncière RF/MV

REMIS

29e objet : CCAT – Rapport d'activité – année 2006. Améng.Territ. et Permis

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

30e objet : Hôtel de Ville. Travaux d'adaptation de la cage d'escalier hélicoïdal. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2007.104.006.00. MG

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

31e objet : Hôtel de Ville, stabilisation des structures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.SUB/104.020. MG

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la restauration du Salon Gothique où nous nous trouvons. J'ai lu que c'était très urgent. Peut-on avoir une idée du temps qu'il faudra pour remettre ce plancher en état.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci Madame pour cette question. C'est un peu difficile de pouvoir vous répondre dans l'état actuel des choses puisque l'étude est en cours. Il semblerait et on essaye en tout état de cause que les choses se fassent, que les travaux commencent en août et septembre et prennent le moins de temps possible mais vu la complexité de ce dossier-là, il est très difficile de pouvoir vous donner un délai. Ici, nous utilisons la procédure évidemment d'urgence, tenant compte évidemment de la spécificité de ce lieu, d'un autre côté, là c'est l'étude qui démontrera l'importance et la durée des travaux. A ce stade ci, avec toute la bonne volonté du monde, ce serait une erreur de ma part de vous donner une estimation, vraiment. Ce n'est pas un chantier comme les autres, bien entendu. Mais en tout cas, nous espérons pouvoir commencer en août ou septembre, selon l'évolution de ce dossier, de cette procédure.

ADOPTE à l'unanimité – 39<sup>e</sup> annexe

32e objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand Place de Mons – Amélioration de l'éclairage public. Approbation du projet de convention – exécution 2006/bis « Ville/Région Wallonne ». 3e/1e E/2007.SUB.426.050/BA

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

33e objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand Place de Mons – Réfection du revêtement de sol de l'Esplanade du Dragon. Approbation du projet de convention – exécution 2006 « Ville/Région Wallonne ». 3e/1e E/2007.SUB.426.040/BA

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>e</sup> annexe

86<sup>e</sup> objet : Aliénation de parcelles de terrain sises à Mons, Avenue Gouverneur Cornez, cadastrée section D n<sup>o</sup>s 255D et 255/02 – Demande de réinvestissement du produit de la vente. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

34e objet : Projet de convention de gestion (sous-concession) entre la Ville de Mons et l'ASBL Port de Plaisance du Grand Large. Tourisme 441/sd 2007.02

ADOPTE à l'unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

35e objet : Nouvel avenant à la convention du 30 juin 1997 passée entre la Ville de Mons et l'ASBL « Les Auberges de Jeunesse » relative à l'Auberge de Jeunesse de Mons. Tourisme 498/SD 2007-03

ADOPTE à l'unanimité – 44e annexe

36e objet : Liquidation de subsides à l'ASBL « Centre Montois des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs – Fêtes » - Ratification Fêtes SD010.07

ADOPTE à l'unanimité – 45e annexe

37e objet : Liquidation de subsides ASBL « Centre Montois des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs » - Sports – Ratification. Sports SD 4000.07

ADOPTE à l'unanimité – 46e annexe

38e objet : Plate-forme santé : Approbation des statuts. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 47e annexe

39e objet : Réactualisation des statuts de la Plate-forme des Aînés. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

40e objet : Révision des statuts de la Plate-forme d'Observation et d'Actions en faveur des moins valides. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 49e annexe

41e objet : Cimetières communaux. Rectification des prix des concessions de terrain et des cellules de columbarium. 2e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

42e objet : Confection de repas chauds à destination des Centres de Vacances Pédagogiques communaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Jeunesse et Mobilité

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

43e objet : Remplacement du contrôleur de trafic, carrefour rues du Gouvernement et des Arbalestiers. Application de l'article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. 3e DPTBO/20077005

REMIS

44e objet : Travaux d'enlèvement et de remplacement d'un poteau d'éclairage du football de Cuesmes. Application de l'article L 1311- 5du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Ratification de la décision de Collège du 30.1.2007. 3e DPTBO/2007/7007/

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

45e objet : Contrat de Rivière Trouille. Approbation des fiches actions.  
Environnement BM07

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

46e objet : Travaux d'aménagement de la Machine à Eau – lot 2 : alimentation électrique pour stores intérieurs. Ratification modification de quantités.  
3e/1e E/2006.SUB.762.172

ADOPTE à l'unanimité – 54e annexe

47e objet : Administration communale – Acquisition de mobilier de bureau.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.104.018/EC

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

48e objet : Modification des équipements de la voirie. Pose de projecteurs et de câbles à la rue Neuve à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.  
A/8441/CDP E/2007.104. Dossier C/3/125

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

49e objet : Construction de la tribune latérale gauche au RAEC. Application de l'Article L1222-3 § 3 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation. Information de la décision de Collège relative à la déviation des câbles haute tension suite au devis d'IGRETEC. 3e 1e E/2007/.../AS

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

50e objet : Ecole rue A. Legrand – Aménagement d'une classe dans les combles.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3e 2e E/2007.722.133.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

51e objet : Quartier Saint-Lazare. Aménagement d'un espace vert. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3e 2e E/2007.762.166.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

52e objet : Modification des équipements de voirie. Amélioration des voiries et égouttage, M. GOISPENNE à Ciply, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e 2e A/8446/CDPDossier C/4/19

ADOPTE à l'unanimité – 60e annexe

53e objet : Curage des égouts. Bld Winston Churchill, Charles Quint et rue Lucidel. Approbation du projet. Procédure d'urgence. Application des articles L1311-5 et L1222-3 du CDLD. Information au Conseil communal et admission de la dépense. 3e 2e A/2007/877/25600/JYDF/S

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

54e objet : Opération de revitalisation urbaine : Parc rue des Sars. Approbation de l'avenant n° 1. 3e 2e 98/766.11S/ML

ADOPTE à l'unanimité - 62e annexe

55e objet : Mission d'auteur de projet relative aux travaux de voirie et d'égouttage de l'avenue du Champs de Bataille à Jemappes. Approbation des critères de sélection qualitative du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché. 3e 2e E/2007/421.067/ML

ADOPTE à l'unanimité – 63e annexe

56e objet : Acquisition de potelets en fonte et de bornes en pierre. Ratification des modifications de quantités pour les lots 2 et 4. 3e 2e E/2006/423.083.00/SMC

M. MERCIER, Conseiller : C'est à propos de l'acquisition de potelets, je reviens un peu à ce que je vous disais auparavant. Pour nous, handicapés visuels, la hauteur des potelets et de tout ce qui est pour empêcher la circulation sur les trottoirs, pour nous, c'est parfois un certain danger quand le potelet n'a pas la dimension voulue. Alors, je voulais vous demander si dans l'acquisition de ces nouveaux potelets, on a songé à prendre des potelets qui ont la dimension voulue. Je l'explique pour les gens qui n'étaient pas là auparavant. Pour nous, personnes aveugles, quand on se déplace, on se déplace avec une canne et on balaye avec cette canne. Si le potelet est trop bas, on passe au-dessus du potelet avec la canne et on se paye le potelet, quoi. Alors, c'est pour demander si on a songé à prendre des potelets de bonne dimension. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Je peux vous rassurer là-dessus M. MERCIER, on se conforme strictement à la réglementation et je dois vous dire que tous les projets qui sont mis sur pied par mes services, passent par la Commission des moins-valides afin que ceux-ci puissent donner leur avis, donc, de toute façon tout nouveau projet vous sera soumis et vous pourrez, le cas échéant, faire des remarques sur ces projets.

M. MERCIER, Conseiller : Oui, en fait, j'assiste régulièrement mais l'une ou l'autre fois, je ne suis pas allé mais j'assiste régulièrement justement à cette plate-forme des personnes à mobilité réduite et c'est une histoire qui apparemment ne nous a pas été



soumise mais j'imagine que vous connaissiez les bonnes dimensions et que vous avez fait l'achat en fonction de cela.

M. DARVILLE, Echevin : A l'époque, Madame l'Echevine CRUVEILLER qui avait ces mesures dans ses attributions, si je puis me permettre, nous a donné, en Collège, les mesures conformes qui ont été discutées dans cette plate-forme. Donc, nous nous sommes conformés à ces mesures qui ont été discutées lors d'une réunion de cette plate-forme.

M. MERCIER, Conseiller : Alors, merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

57e objet : Souscription de parts sociales dans le capital du sous bassin hydrographique de la Haine. Ville de Mons-Réseau d'Havré, en vue de financer le déplacement de conduite DN 60 nn. Avenue du Charbonnage.  
3e 2e A/8417/CDPA/6/13

REMIS

58e objet : Sécurisation des kiosques. Approbation du projet et du mode de passation du marché. 3e 2e 2007/762/165.

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

59e objet : Maisières. Rue Bruyère de Jurbise – Amélioration de la voirie, égouttage et éclairage public. Triennal 2004/2006. Travaux subsidiés. Approbation du projet modifié. 3e 2e 2006.Tri.421.045.00.MC  
SOUS RESERVE

REMIS

60e objet : Modification des équipements de la voirie dans le cadre de l'amélioration et égouttage de la rue Bruyère de Jurbise à Mons suite à une demande de permis d'urbanisme. 3e 2e A/8393/CDPDossier C/10/12  
SOUS RESERVE

REMIS

61e objet : Modification des équipements de la voirie dans le cadre des aménagements de sécurité aux abords des écoles rue des Dominicains à Mons suite à une demande de permis d'urbanisme. 3e 2e A/8445/CDPDossier C/3/128  
SOUS RESERVE

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

62e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Projets d'établissement des écoles communales fondamentales. 8e 1e 64 CP

ADOPTE à l'unanimité – 67e annexe

63e objet : Budget Participatif

Aménagement de terrains de loisirs

Lot 1 : Site Guillochain

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.SUB.764.100.01

ADOPTE à l'unanimité – 68e annexe

64e objet : Budget Participatif

Aménagement de terrains de loisirs

Lot 2 : Site Plan Incliné

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.SUB.764.100.02

REMIS

Entrée de Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre en titre : 45 présents.

65e objet : Politique des Grandes Villes

Aménagement du Parcours Vitae au Parc Communal de Jemappes

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.PGV.832.503.EC

M. MERCIER, Conseiller : En fait, c'est à propos du Parcours Vitae. Je le disais en Commission, le Parc de Jemappes en lui-même est très bien accessible pour les personnes à mobilité réduite. Pour des travaux qui ont eu lieu pour l'installation d'un parc de jeux à Cuesmes, nous avons été consultés au niveau de la plate-forme des personnes handicapées parce que je le dis pour les personnes qui n'étaient pas là auparavant, cette plate-forme fonctionne très bien parce que, actuellement, pour n'importe quel aménagement ou n'importe quelle construction au sein de la Ville de Mons, nous recevons les plans que nous analysons et autour de la table, il n'y a pas que des personnes handicapées visuelles, il y a également tous les types de handicap et nous nous concertons tous ensemble. Nous avons un architecte qui travaille avec nous et tous ensemble, nous voyons comment on peut apporter certaines modifications, certaines améliorations pour que tout bâtiment soit accessible à tous les types de handicap. Alors, au niveau de Cuesmes, il y a eu une aire de jeux qui a été installée, cela a été discuté à l'occasion d'un Conseil communal précédent et cela a été très bien fait, nous avons été consultés mais ici, à l'occasion de cette installation de ce Parcours Vitae

justement au Parc de Jemappes, je n'ai pas, d'après ce que je sais, d'après les plateformes auxquelles j'assiste, je ne pense pas que cela a été amené en face de cette plateforme. Peut-être bien que n'a-t-on pas considéré qu'une telle structure était accessible aux personnes handicapées, peut-être pas pour les gens qui sont en voiturette mais pour nous, handicapés visuels, un parcours Vitae cela peut être accessible à toute personne qui a des difficultés visuelles, donc je voulais savoir si ce dossier est également passé à la plate-forme des personnes à mobilité réduite.

M. BARVAIS, Président du CPAS : Actuellement, dans ce projet, nous sommes simplement à la désignation de l'auteur de projet qui commence à travailler donc, on demandera à l'auteur de projet de venir présenter son projet à la plate-forme.

M. MERCIER, Conseiller : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 69e annexe

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous passons maintenant aux questions, donc nous avons deux questions et des interpellations. La première question émane de M. Jacques DE PUYT et concerne des travaux de terrassement pour voirie, trottoirs, égouttage à St-Symphorien.

M. DE PUYT, Conseiller : Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, chers collègues. Cela concerne donc les travaux de terrassement pour voirie, trottoirs du nouveau lotissement de la rue Duquesne à St-Symphorien. Les habitants de la rue Duquesne, de la rue Mercier, de la Résidence du Rieu et la Résidence Christina Lodge s'inquiètent. La firme Thomas-Piron et ses sous-traitants éventuels, sont-ils en possession de plans à jour des conduites de gaz ? En effet, cette partie de la population a encore en mémoire la date du jeudi 6 juillet 2006 vers 9 h 30 du matin car ils ont dû évacuer leurs quartier et habitation suite à une importante fuite de gaz provoquée à une canalisation par un tracteur de la Ville de Mons occupé au fauchage de hautes herbes. Lors d'une visite sur les lieux, je constate en bout de ce nouveau lotissement et la limite de la Résidence du Rieu une grande armoire métallique « gaz » avec conduites et vanne plus une chambre de visite de plus ou moins 1 m2 marquée de peinture fluo. C'est à cet endroit qu'il y a eu un incident, maintenant la chose est résolue mais à côté il y a une grande taque d'égout et c'est sans doute là que viendront se raccorder les égouts de la nouvelle résidence. Ensuite, toujours inquiétant, toujours dans la limite de la Résidence du Rieu du nouveau lotissement mais en se dirigeant vers le lotissement Christina Lodge, on découvre deux petites chambres de visite 10 cm sur 20 cm, à même le sol,

signalées uniquement par des petites planchettes d'une trentaine de centimètres avec des bandes en PVC rouge et blanc. Pourriez-vous rassurer la population concernée que toutes les mesures de sécurité ont été prises avant le début de ces travaux. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Bien, nous avons eu un petit problème, à savoir quel était l'échevin qui répondait et je dois reconnaître que le Service des Travaux a eu la gentillesse de préparer la réponse que je vais vous lire. Et bien donc, merci pour votre interpellation, votre question. En tout cas et je peux vous dire qu'afin de rassurer la population habitant dans le voisinage du futur lotissement, les services techniques de la Ville de Mons ont pris contact avec le géomètre, M. MEUNIER, pour ne pas le citer, chargé de la firme Thomas et Piron de mener à bien le projet de lotissement. La présence de cette conduite a été prise en considération dès l'établissement du projet, des contacts ont été pris dès avril 2005 avec la société Net Management afin de localiser cette conduite et de s'assurer qu'elle pourrait être déplacée. Plus récemment, en janvier 2007, à la demande du géomètre, la firme Net Management a réalisé un repérage sur site de cette conduite. Des piquets de repérage ont bien entendu été reportés sur le plan. En ce qui concerne la coordination des sous-traitants, la législation impose un coordinateur de sécurité et de santé dès l'élaboration du projet afin d'assurer cette tâche. Pour le présent projet, il s'agit de la firme Sisco. En ce qui concerne la chambre de visite dont vous parliez, apparente, celle-ci a été réalisée autour de la vanne de purge qui a été arrachée par le tracteur de notre Administration afin qu'un tel incident ne se reproduise plus.

M. DE PUYT, Conseiller : Merci M. l'Echevin.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Deuxième question. Projet de décret modifiant le décret du 27 juin 2006 relatif aux déchets par Mme Joëlle KAPOMPOLE.

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : Merci Madame la Bourgmestre.

Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, chers collègues, donc, il s'agit en fait des deux décrets relatifs aux déchets qui sont en fait des décrets destinés à mettre en œuvre la nouvelle stratégie wallonne en matière de déchets et ce que je voulais demander c'est qu'il y ait une « toutes commissions réunies » qui présente ces décrets par rapport à leur répercussion évidemment sur la gestion des déchets au niveau de la Ville de Mons. Donc, une toute commission en présence des membres d'IDEA et d'Itradec. Cela permettrait à l'ensemble des membres du Conseil de pouvoir informer correctement la population. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Madame KAPOMPOLE, Madame la Sénatrice, permettez-moi de vous remercier de cette excellente question puisque, effectivement, le nouveau décret va changer de manière substantielle la suite des opérations surtout pour Itradec, je crois que c'est une bonne chose pour la survie et la pérennité d'Itradec, donc, je réponds oui sans aucune difficulté à votre question. Une « toutes commissions » sera organisée où j'inviterai l'IDEA et la direction d'Itradec à venir vous présenter le nouveau décret « déchets ».

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux interpellations. La première vient de Madame MERCIER.

Mme MERCIER, Conseillère : Madame la Bourgmestre, Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins, chers collègues. Je voudrais revenir sur quelques problèmes vécus à Hyon. Tout d'abord, le skate parc qui a été fermé à peine un mois après son installation. L'idée de permettre aux jeunes d'avoir cet endroit à eux paraissait séduisante. Nous en avons discuté à maintes reprises. Malheureusement, le bruit à vraiment incommodé les riverains qui reprochent, en plus, à la structure métallique de leur gêner la vue. Le résultat : tout est fermé. Notez que quelques jeunes parviennent à forcer les barrages et à s'adonner à leur sport favori. Que faire ? De grâce, ne prenons pas pour modèle le jardin suspendu de la boulangerie militaire fermé la plupart du temps, parce que les jeux ont été mis à mal. Il me semble que lorsque l'on prévoit des endroits pour les jeunes, l'on doit peser le pour et le contre et organiser des heures d'ouverture avec surveillance. Dans le cas du skate parc, il était facile de deviner que les riverains de la rue du By réagiraient. Monsieur l'Echevin BIEFNOT m'a dit que l'on trouverait un autre endroit pour le skate parc. Je ne sais pas si on le connaît déjà. Si on le connaissait, cela me ferait plaisir de le savoir. Puisque je suis à Hyon, j'y reste. Plusieurs citoyens m'ont demandé d'intervenir au sujet du manque de sécurité dans les parkings autour de l'église. Rétroviseurs abîmés, coffres visités et dans le quartier du parc. Je sais bien que les policiers sont déjà intervenus. Est-ce que Monsieur le Commissaire Garin peut revoir la situation, je suis quant à moi prête à lui donner de plus amples explications, je veux dire par là, ce dont se plaignent précisément certains habitants d'Hyon. Ceci dit, j'aimerais faire deux suggestions si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Suggestions qui n'ont rien à voir avec ce qui précède, je m'empresse de le dire et il s'agit du service de médiation. J'ai lu dans la Libre Belgique du 13 mars qu'il n'en existait que trois dans le Hainaut, c'est peu. Or, l'objectif est de, je cite : « traiter en recours les réclamations contre l'administration. Les questions des

plaignants touchent la plupart du temps à l'urbanisme, la voirie et le contrôle de domiciliation. Il paraît qu'en Wallonie les gens s'adressent plus facilement à un mandataire » dixit Franca Rossi. Mais nous n'avons pas la science infuse, ne pourrait-on prendre exemple sur Courcelles, la Louvière et même Charleroi qui ici, nous donne un exemple positif. Ma deuxième suggestion concerne la Birmanie. Je m'éloigne de la Belgique, comme vous le voyez mais j'ai découvert dans le dernier numéro de Finance-cité, que 26 communes belges étaient devenues communes pour la Birmanie. Là encore, le Hainaut n'est pas très présent. On nous demande d'interpeller notre Bourgmestre afin qu'il fasse pression sur la banque de son Administration et que l'on cesse tout investissement en Birmanie. Mais peut-être n'en faites vous pas. Parce que si nous investissons en Birmanie nous soutenons la dictature militaire qui viole, faut-il le rappeler, les Droits de l'Homme. Il me semble que cela vaut la peine d'y réfléchir. Je vous remercie de votre écoute.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Madame MERCIER. Je passe la parole pour une partie de la réponse à Monsieur BIEFNOT.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci Madame le Bourgmestre. Madame la Conseillère merci de me permettre de faire le point sur le skate parc. Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu il y a déjà un mois sur ce problème, la presse d'ailleurs a fait état de cette situation du skate parc d'Hyon, problème récurrent dû à ce type de sport, dû à ce type de matériaux et qui met un quartier de la ville un peu en émoi. C'est le moins que l'on puisse dire. Et donc, je pense que, après avoir examiné, je l'avais déjà dit lors du conseil budgétaire, les possibilités d'améliorations et devant le peu de solutions techniques, nous avons et le Collège antérieur au budget, avait déjà décidé le principe d'examiner une autre affectation pour ce site et un autre endroit pour les modules. A ce stade ci, actuellement, nous continuons les investigations de manière à trouver le lieu qui soit le plus adéquat et qui permettrait, pour le moment, simplement pour garder la possibilité des négociations avec, à la fois les jeunes mais aussi avec les gens susceptibles d'accueillir ces modules, de ne pas donner d'indications. Nous en avons 2 dans l'état actuel des choses mais nous pensons que l'on pourrait éventuellement trouver aussi d'autres endroits. Toujours est-il que devant la situation et vous avez raison, le site est fermé, le site est sécurisé, mais malgré cela des jeunes au demeurant d'ailleurs que j'ai rencontré qui étaient des jeunes tout à fait respectueux puisqu'ils entretenaient, eux, les modules. Ces jeunes, effectivement, qui trouvent là une possibilité de s'amuser, ont tendance à effectivement forcer le barrage. Ce ne sont d'ailleurs pas les jeunes qui

posent le problème et c'est propre à ce type d'équipement, ce ne sont pas les petits enfants avec leurs parents, ce sont des adolescents qui viennent mais surtout ceux qui posent problèmes, sont parfois des gens extérieurs au quartier et qui sont des adultes qui eux n'hésitent pas d'ailleurs à y entrer, parfois même avec des véhicules. Il y a une enquête qui est actuellement en cours. Toujours est-il que devant l'aspect, la dangerosité, en date du 13 mars dernier, donc il y a une quinzaine de jours maintenant, le Collège sur un rapport que j'ai fait, a accepté, pour répondre à la demande quand même tout à fait légitime, des riverains, en attendant l'affectation et l'installation à un autre endroit, a décidé purement et simplement de retirer les modules. Ca c'était en date du 13 mars. Nous avons donc fait appel à des firmes qui pouvaient assurer le démontage correct. Je peux vous annoncer que le Collège de demain aura à se prononcer sur les remises de prix des firmes qui ont été consultées et qu'en principe la décision devrait intervenir demain mais que logiquement le travail de démontage pourrait lui intervenir à concurrence de quelques jours. Ce qui veut dire que cela permettrait en tout état de cause, dommage bien entendu pour les jeunes, mais cela permettrait au quartier de vivre des vacances de Pâques plus sereines en tout état de cause. Nous essayons, vraiment avec toute l'énergie que nous pouvons déployer, de trouver un lieu qui ne soit pas trop éloigné, qui permettrait à cette population qui s'était déjà appropriée les jeux de pouvoir retrouver un endroit où là ils pourront pratiquer ce sport sans avoir chaque fois le voisinage sur le dos. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade ci.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci bien.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Monsieur BIEFNOT, Monsieur MILLER.

M. MILLER, Echevin : Merci. Je vais répondre à l'aspect de votre interpellation relative à la Birmanie. Donc tout d'abord, Madame Mercier, le Collège reconnaît le bien fondé, bien entendu, de vos préoccupations en faveur de la démocratie et des Droits de l'Homme. Deuxième élément de réponse, nous n'investissons pas, la Ville de Mons, n'investit pas en Birmanie. Je pense même que nous n'investissons pas dans énormément de pays mais en tous cas, ce n'est pas le cas pour la Birmanie, ça je peux vous en attester. Par contre, là où votre interrogation est tout à fait légitime, il est évident que l'organisme financier avec lequel nous avons travaillé jusqu'à présent puisque je vous rappelle que durant le mois d'avril nous allons arrêter notre décision par rapport au nouvel organisme financier avec lequel nous allons travailler. Mais jusqu'à présent, nous avons travaillé avec DEXIA. Alors, les investissements réalisés par DEXIA, peuvent, eux, faire l'objet d'une question semblable, y a-t-il des

investissements en Birmanie ? Je pense que de toute façon, étant donné la préoccupation dont nous débattons au sein de notre Conseil communal, je crois que notre Ville peut adresser un courrier à DEXIA en rappelant bien cette préoccupation démocratique qui est celle des Conseillers communaux membres des familles politiques démocratiques de cette Assemblée. Ca c'est un élément de réponse. Autre élément de réponse quand même par rapport à DEXIA, je vous rappelle que pour la troisième année consécutive, DEXIA, c'est-à-dire l'organisme financier avec lequel la Ville de Mons a travaillé ces derniers temps, DEXIA pour la troisième année consécutive, a été consacrée meilleure banque en investissement d'ordre éthique par le magazine financier international EUROMONEY. C'est donc un élément de confort pour le Collège de savoir que nous avons travaillé avec cette banque qui est ainsi saluée par un magazine financier de réputation internationale. Enfin, autre élément par rapport aux investissements d'ordre éthiques. J'avais déjà rappelé à une question posée par notre collègue Monsieur VISEUR que sur la table du gouvernement Wallon, il y a pour l'instant une proposition de décret qui émane de quatre groupes démocratiques du parlement Wallon et elle est examinée pour l'instant par le Ministre du budget, Monsieur DAERDEN. L'idée est qu'une partie des investissements réalisés par les pouvoirs publics wallons, que ce soit les communes, les intercommunales, les provinces ou autres, qu'il y ait une partie affectée directement à des fonds d'ordre éthiques. Nous attendons la réponse du Ministre puisque cela a une implication budgétaire sur les finances de la Région Wallonne. Donc en résumé, Madame le Conseiller, le Collège est attentif à cette dimension éthique des investissements. Merci.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci aussi Monsieur l'Echevin.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Madame, en ce qui concerne la médiation, sur le plan local, vous savez que la Ville de Mons et le Service de Prévention en particulier, ont développé un service de médiation citoyenne. Une équipe de sept agents médiateurs et un agent administratif mi-temps, y travaillent pour que tout problème particulier soit résolu. Ils se rendent au domicile des riverains et citoyens concernés, les interrogent sur les propositions de la Ville, ils préviennent et désamorcent des conflits en aidant les parties à avoir une approche plus positive, plus constructive, ils sont amenés parfois aussi à soulager la police lors des problèmes qui peuvent faire l'objet d'une médiation, ils développent une meilleure perception des droits et des devoirs de chacun, encouragent les attitudes citoyennes. Bref, ils font un travail énorme sur le terrain. En ce qui concerne la désignation d'un médiateur local, tel que celui qui fonctionne à la



Région Wallonne et qui entend les plaintes des citoyens comme vous le souligniez tout à l'heure, certaines communes, c'est vrai, ont tenté l'expérience. La déclaration de politique régionale envisage une réflexion à ce sujet. Aujourd'hui, des contacts existent entre le médiateur régional et le Cabinet du Ministre COURARD et la DGPL. Le Collège n'a jusqu'à présent pas envisagé le recrutement d'un tel médiateur puisque nous avons une équipe qui travaille en permanence sur le terrain. Et par rapport au problème de Police, dont vous parliez sur Hyon, vous devez savoir que le Commissaire de Police de cette zone est très vigilant à cette situation que vous dénonciez tout à l'heure, et d'ailleurs à plusieurs reprises, la Police de proximité était déjà intervenue sur les lieux et continuera, bien entendu, à le faire. Je passe la parole à Monsieur Viseur.

M. VISEUR, Conseiller : Je suppose qu'il n'est pas interdit de poser une question sur les sujets qui ont été évoqués ?

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Absolument pas.

M. VISEUR, Conseiller : et à propos de l'éthique et de la Birmanie, on sait évidemment que c'est le groupe TOTAL-FINA qui investit beaucoup en Birmanie et qui par là, indirectement soutient la junte Birmane. Est-ce que c'est un des fournisseurs que la Ville de Mons a pour son gasoil, pour son mazout ou bien est ce que, je ne sais pas si il y a quelqu'un qui peut me répondre mais, c'est pas des investissements mais c'est de l'éthique aussi que de choisir ses fournisseurs.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Ce sont des marchés des carburants mais apparemment, je sais que cela change régulièrement en tout cas. Mais vous dire à l'heure actuelle qui a le marché, apparemment même mes Collègues ne sont pas certains. Monsieur MILLER.

M. MILLER, Echevin : Oui, de toute façon, comme je l'ai dit dans ma réponse à Madame MERCIER, la préoccupation qu'elle a émise et que vous relayez, est une préoccupation qui a son importance aux yeux du Collège. Donc, je vous ai répondu par rapport aux investissements, à la politique financière de la Ville. Je vous ai dit aussi que nous allons envoyer un courrier à DEXIA pour leur rappeler cette préoccupation, tout à fait normale, il est bien entendu que nous allons être attentifs et surtout au problème TOTAL qui est le problème le plus important. Et donc nous vérifierons. Mais d'après mes Collègues, il me semble que, a priori, ce n'est pas le cas. Cela étant la justice internationale fait son travail pour l'instant par rapport à TOTAL et donc c'est une procédure qui est en cours au niveau de la justice internationale. Le Collège vérifiera mais a priori ce n'est pas le cas.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Voilà. Nous allons passer à la deuxième interpellation. Madame Catherine HOCQUET.

Mme HOCQUET, Conseillère : Madame la Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, chers collègues, mon intervention concernera l'avenue Gouverneur Cornez. Le 11 janvier 2007 vers 20 heures s'est produit, à l'avenue Gouverneur Emile Cornez, un accident grave de la circulation impliquant deux véhicules automobiles. Le bilan de l'accident est lourd : 1 tué, 1 blessé lourd et 2 blessés légers. Les conditions atmosphériques étaient, il est vrai, particulièrement mauvaises. De plus, l'un des conducteurs était ivre. Cependant, cet accident de la circulation n'est pas le premier qui est à déplorer à cet endroit. Une riveraine a été amenée à plusieurs reprises à appeler les services de secours lors d'accidents similaires. Les habitants, encore sous le choc de cet incident mortel, s'inquiètent du nombre fréquent d'accidents à cet endroit. C'est pourquoi, quelques citoyens m'ont demandé de vous interpellier à ce sujet, afin de savoir quels aménagements pourraient être apportés pour réduire la vitesse à cet endroit ainsi que la possibilité de pouvoir renforcer les aménagements de la piste cyclable. Dans un même ordre d'idée, aménager également un trottoir. Bien sûr, les riverains n'oublient pas que des aménagements ont déjà été effectués aux extrémités de cette rue. Mais les riverains souhaiteraient savoir si de tels aménagements de sécurisation ont été prévus. Serait-il possible de revoir la situation, tout en sachant, qu'à cet endroit, il y a bien sûr une école et certains étudiants s'y rendent autant à pied qu'en vélo. Le cas échéant, serait-il possible d'organiser une réunion avec les riverains ? Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Madame. Monsieur Darville.

M. DARVILLE, Echevin : Madame HOCQUET, merci pour votre question, pour votre interpellation. Madame, nous ne pouvons que déplorer cet accident grave pour lequel les causes sont diverses. L'état du conducteur, les conditions climatiques et probablement la vitesse. Conscients du problème de la vitesse excessive de certains usagers à cet endroit, nous avons réalisé au début de ce mois, à l'entrée de la rue Jules Hoyois, la pose de quatre coussins Berlinois et ce dans le cadre du plan de circulation d'HYON. Pour rappel, la vitesse est limitée à la rue Gouverneur Cornez, comme à la rue Hoyois à 50 km/h. En ce qui concerne le cheminement des usagers faibles, c'est-à-dire les piétons, les cyclistes, à la rue Gouverneur Cornez, je tiens à vous informer que nous venons de notifier le marché relatif à la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un trottoir le long des étangs du Pont Rouge. Cet aménagement permettra aux usagers faibles de circuler en toute sécurité sur un site qui leur est propre.

Pour la réalisation d'une réunion avec les riverains, c'est avec plaisir que j'irai les rencontrer sur place. Merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Troisième interpellation. L'interpellation de Monsieur Pascale LAFOSSE concernant le site de l'Héribus.

M. LAFOSSE, Conseiller : Merci Madame la Présidente. Le site de l'Héribus est un poumon vert de la Ville. Mais aussi un lieu de délassément et de loisirs. Je devrais peut-être dire était, car actuellement ce site est dans un état épouvantable. On peut constater toute une série d'immondices et les chemins qui sont inaccessibles, voire boueux. Depuis près d'un an des travaux d'assainissements ont été entrepris par l'ISPH, ensuite repris par l'IDEA, maître d'ouvrage, et consistent en outre, à créer un tumulus pour emprisonner les immondices déposés par l'ISPH pendant les années antérieures. Ce sont des travaux de réhabilitation de l'ancien dépôt de déchets du mont de l'Héribus pour une durée de 200 jours ouvrables et ceci subsidiés par la Spaque pour un montant total de 9.500.000 € plus ou moins. Depuis un mois au moins les travaux sont stoppés. Je souhaiterais connaître, premièrement, la date de la fin des travaux d'assainissement. Il semblerait suivant mes informations, qu'il resterait plus ou moins 15 jours de travaux. Il reste à faire un bassin de décantation mais suivant l'état de ce site, il me paraît impossible de le remettre en état dans ce laps de temps. En effet, les arbres, les routes, les passages, les chemins pour piétons ont été totalement détruits. Deuxièmement, la destination que le Collège souhaite donner à cet espace après les travaux. Je rappelle qu'un terrain de foot existait ce qui permettait aux jeunes des différents quartiers d'y jouer. Troisièmement, quant au terril, pour lequel des dizaines de millions ont déjà été investis par la Ville de Mons, je souhaiterais que l'on procède à de nouveaux aménagements permettant aux piétons, aux cyclistes et VTT, ainsi qu'aux cavaliers de pouvoirs circuler en toute sécurité mais surtout interdire ce site, et là je crois que c'est important, aux motos qui détériorent les sentiers et chemins d'une manière inacceptable. Il existe des exemples d'aménagements que l'on peut retrouver dans notre pays. Je peux vous demander d'aller voir par exemple à La Panne. Il y a des travaux qui ont été effectués pour, à la fois, les piétons, les cavaliers et les cyclistes. Quatrièmement, lors du remodelage du terril, il y a quelques années, un emplacement a été réalisé au sommet pour y recevoir une sculpture de mineur en vue de conserver la mémoire collective du passé minier de notre région. Le journal La Province avait d'ailleurs lancé une souscription pour couvrir le coût de cette sculpture. Où en est cette réalisation ? Enfin je pense que les habitants de Mons, ainsi que ceux de Cuesmes sont à mon avis,

naturellement intéressés par ce site pour s'y délasser, se promener. Il est certain également qu'un contrôle suivi de la Police est nécessaire pour maintenir ce site en état de propreté et de sécurité. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Monsieur DARVILLE.

M. DARVILLE, Echevin : Merci Madame la Présidente. Monsieur Pascal LAFOSSE, j'entends bien tout l'intérêt de votre question mais pour que vous puissiez avoir une réponse aussi précise que possible, il faudrait que l'interpellation que vous m'envoyez ou que vous envoyez au Collège soit la même que vous faites ici devant le public, comme ça on peut vraiment vous donner une réponse approfondie sur tous les points. Il n'y a pas de problème pour répondre mais il faut quand même aller consulter des dossiers pour que nous puissions vous donner des réponses aussi précises que possible. Fin des années 70, comme vous l'avez dit, l'ISPH a procédé à la mise en décharge d'environ 38.000 tonnes de déchets de compost mélangés à des ordures ménagères sur l'ancien carreau du charbonnage du site de l'Héribus. Cette activité a entraîné des dépassements en métaux lourds et en composés azotés. Ces dépassements ne présentent pas de dangers directs pour la population, aucune production de biogaz n'a été détectée, ni de toxicité pour la faune et la flore. Une menace existerait pour les eaux souterraines si aucune disposition n'était prise. Un plan de réhabilitation a été imposé en 1995 par la DPE. Le terrain incriminé étant la propriété de la Ville depuis 1984, une convention a été établie entre celle-ci et l'ISPH pour réhabiliter le site en 1998. Le plan de réhabilitation établi par la société ECOFOX, a été approuvé par arrêté ministériel le 17 novembre 2002. Cet arrêté ministériel a été modifié le 8 décembre 2005 par le ministre LUTGEN. Ce plan de réhabilitation consiste au confinement des déchets dans un dispositif d'étanchéité-drainage qui se matérialise par la réalisation de deux monticules de 5 X 40 X 200 m recouverts de terre et engazonnés. Les travaux dont la durée est fixée à 200 jours ouvrables ont commencé le 1er août 2005. Le coût de ces travaux s'élève à 1.225.256 €. Le solde de jours ouvrables pour terminer les travaux est de 26 jours. Ce qui est suffisant pour mener à bien la fin de ces travaux. Dès la fin de ces travaux, le site pourra être mis à disposition de groupements de jeunes, de clubs sportifs, afin d'y effectuer des activités de plein air et je crois qu'à partir et seulement à partir de ce moment là, le Collège pourra se poser la question sur les propositions, certainement judicieuses, que vous avez émises dans votre interpellation. Merci.

M. LAFOSSE, Conseiller : Je vous remercie. Je souhaite quand même rectifier quelque chose en ce qui concerne le montant. Lorsque l'on va au pied du terril le montant

indiqué n'est pas de 1 million et quelque mais bien de 9.500.000 et quelque.

Deuxièmement, je souhaiterais quand même dire, si mon interpellation n'est pas arrivée entre vos mains, je tiens quand même à signaler que je fais partie du groupe de la même famille politique que vous, on ne nous concerte que très peu, alors bon, je prends mes dispositions dans l'intérêt de la population. Voilà. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Monsieur LAFOSSE. Nous allons, si vous le voulez bien, passer au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 44 présents

Sont absents : M. BIEFNOT

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

66° objet : Régie communale autonome. Recomposition du CA.

Régie foncière

ADOPTE – 70° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

67° objet : Villes et Cinéma Wallonie-Bruxelles – Représentation de la Ville après le renouvellement du Conseil communal du 4.12.2006.

Culture 6346

ADOPTE – 71° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

68° objet : Conseil Supérieur des Bibliothèques Publiques. Représentation de la Ville après le renouvellement du Conseil communal du 4.12.2006.

Culture 6726

ADOPTE – 72° annexe

69° objet : **PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

a) Interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps demandée par un agent de niveau 1.

1° 12269

ADOPTE – 73° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

b) Désignation d'un Chef de bureau administratif, chargé de mission, à la Cellule Projets du Service Marchés Publics

1° 5041

ADOPTE – 74° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale apportée à sa mère.

1° 3/10126

ADOPTE – 75° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
70<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un brigadier en chef.

1<sup>e</sup> 3194

ADOPTE – 76<sup>e</sup> annexe

71<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

a) Fin de l'interruption de carrière à ½ temps accordée à une employée administrative. Autorisation.

1<sup>e</sup> 16/12533

ADOPTE – 77<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

b) Mise à disposition d'un ouvrier non qualifié auprès du RAEC Mons. Convention.

1<sup>e</sup> JN/GEN ASBL 52

ADOPTE – 78<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

c) Interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié – Prorogation.

1<sup>e</sup> JN/002-GRH

ADOPTE – 79<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

72<sup>e</sup> objet : Désignation d'agents dans le Cadre de la Charte du Respect de l'autre.

1<sup>e</sup> JN/002.GRH

ADOPTE – 80<sup>e</sup> annexe

PAR URGENCE

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

ASBL Centre Interprofessionnel de Médecine du Travail et Service de Prévention du Travail et Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT) – Désignation d'un délégué communal.

ADOPTE – 81<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

73<sup>e</sup> objet : ASBL Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Renouvellement des membres du CA et de l'AG

Cellule Logement

ADOPTE – 82<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

74<sup>e</sup> objet : Société Terrienne de Crédit Social du HAINAUT. Renouvellement des membres de l'AG et du CA.

Cellule Logement

REMIS - La 83e annexe n'est pas attribuée

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
75° objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Renouvellement des membres de l'AG et du  
CA. Cellule Logement

ADOPTE – 84° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
76° objet : Désignation des représentants du Conseil communal à l'ASBL Office du  
Tourisme de la Ville de Mons.  
Tourisme A A/B-SD 2007.02 A et B

ADOPTE – 85° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
77° objet : Désignation des représentants du Conseil communal au Port de Plaisance du  
Grand Large à Mons.  
Tourisme 2007.02

ADOPTE – 86° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
78° objet : ASBL « ECOMONS ». Désignation des représentants de la Ville.  
Développement Economique AE4/SG/MRD

ADOPTE – 87° annexe

79° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires.  
8°/1° 3482(2)/3375(2)/3028/3310

ADOPTE – 88° à 93° annexes

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.  
8°/1° 3292

ADOPTE – 94° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année  
scolaire 2006-2007. 8° 1° 1448

ADOPTE – 95° annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
d) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de  
religion islamique. 8°/1e 3523/3552/7636

ADOPTE – 96° à 98° annexes

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- e) Désignation à titre intérimaire d'un maître spécial de religion islamique.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7635

ADOPTE – 99<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- f) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un maître spécial de religion catholique.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8149

ADOPTE – 100<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- g) Ratification des services prestés par une institutrice primaire à titre intérimaire.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3473

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- h) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3577/3631/3632/3476

ADOPTE – 102<sup>e</sup> à 105<sup>e</sup> annexes

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- i) Modification de l'article 1<sup>er</sup> de la délibération du 21.11.2005, ayant pour objet une demande d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental sollicité par une institutrice maternelle. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8174

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- j) Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8161

ADOPTE – 107<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- k) Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8161

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,

- l) Mesure de protection de la maternité prise à l'égard d'une institutrice maternelle.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3325

ADOPTE – 109<sup>e</sup> annexe



Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
80<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
8e/2<sup>e</sup> 7546

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
81<sup>e</sup> objet : COPALOC. Désignation d'une Secrétaire adjointe.  
8e/2<sup>e</sup> 1627

ADOPTE – 111<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
82<sup>e</sup> objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL. Désignation des représentants à l'Assemblée générale de la Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné. 8e/2<sup>e</sup> 760

ADOPTE – 112<sup>e</sup> annexe

Par 44 suffrages sur 44 votes valables,  
83<sup>e</sup> objet : INTERCOMMUNALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'ARCHITECTURE. Désignation des représentants de la Ville de Mons.  
8e/2<sup>e</sup>

ADOPTE – 113<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====